

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES

Ces conditions générales de prestation de services présentent les droits et les obligations d'une part de Madame Isabelle Fels, titulaire du numéro de SIRET 51283152000014, le prestataire de service (ci-après nommée "la traductrice"), et d'autre part de toute personne physique ou morale souhaitant recourir à ses services (ci-après nommée le « client »)

## 1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES – OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de prestation de services à l'exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir sur les présentes conditions générales de prestation de services.

L'exécution de toute prestation par la traductrice implique de la part du client l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la traductrice, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la traductrice ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes conditions générales de prestation de services, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## 2. PASSATION DES COMMANDES / DEVIS

Chaque commande du client est généralement précédée d'un devis gratuit, établi par la traductrice, sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le client.

Le devis adressé par la traductrice au client, par courrier postal, fax ou courrier électronique, précise notamment :

- ✓ le nombre de pages, de mots ou le volume global soumis à traduction;
- ✓ les langues sources et cibles de traduction;
- ✓ les modalités de détermination du prix de la prestation de traduction. Cette dernière est facturée soit au nombre de mots source (c'est-à-dire le nombre de mots contenus dans le texte à traduire) d'après le décompte proposé par le logiciel Word de Microsoft, soit de manière forfaitaire, soit au temps passé;
- ✓ le délai de livraison de la prestation de traduction;
- ✓ le format des documents à traduire en cas de demande de mise en page spécifique du document livré;
- ✓ les éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par la traductrice.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client doit retourner à la traductrice le devis sans aucune modification, soit par courrier postal ou fax signé avec la mention « bon pour accord » lorsque le devis lui a été adressé par fax ou par courrier postal, soit par courrier électronique avec l'expression de son consentement lorsque le devis lui a été adressé par courrier électronique. À défaut de réception de l'acceptation du devis, la traductrice se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

À défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans le délai indiqué sur le devis ou à défaut dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier est réputé caduc.

La traductrice se réserve la possibilité, après en avoir informé le client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du client, et ce, notamment dans les cas suivants :

- ✓ la modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le client postérieurement à l'établissement du devis par la traductrice. Dans ce cas, la traductrice se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du volume de texte supplémentaire à traiter constaté ou demandé;
- ✓ l'absence de documents lors de l'établissement du devis (si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu à traiter).

À défaut d'accord exprès du client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, la traductrice se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais exposés pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers exprès, etc.) sont à la charge du client.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait (à la page, à la ligne ou à l'heure), demeure à la seule discrétion de la traductrice, et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'a été adressé au client par la traductrice, les commandes sont passées par simple échange de courriers électroniques et les prestations de traduction sont facturées conformément au tarif de base habituellement appliqué par la traductrice ou à tout autre tarif convenu entre ce dernier et le client dans l'échange de courriers électroniques. Toute validation par le client du délai communiqué par la traductrice vaut commande.

### **3. PREUVE**

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le fax, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

### **4. ACOMPTE**

Toute commande dont le montant hors taxes dépasse 1000 (mille) euros peut être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage est précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commence qu'après encaissement de l'acompte.

## **5. DÉLAI DE LIVRAISON**

Sous réserve de réception par la traductrice de l'intégralité des documents objet de la prestation de traduction, le délai de livraison, donné à titre indicatif et mentionné sur le devis n'est applicable qu'à condition que le client confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 2 ci-dessus dans un délai de 3 (trois) jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passé ce délai, la date de livraison peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail de la traductrice.

## **6. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

La traductrice s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Elle met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le client (glossaires, plans, dessins, abréviations, etc.). La traductrice décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du client.

## **7. OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le client s'engage à mettre à la disposition de la traductrice l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à leur compréhension et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du client à son obligation d'informer la traductrice, celle-ci ne peut être tenue responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

Le client dispose d'un délai de 10 (dix) jours ouvrés à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation est considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne peut être admise. À cet effet, le client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale, fax ou courrier électronique.

## **8. CONFIDENTIALITÉ**

La traductrice s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au client sur simple demande écrite.

La responsabilité de la traductrice ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au client d'informer la traductrice, préalablement ou lors de la commande, des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

## **9. FORMAT**

La traduction est livrée par courrier électronique, en général au format Word. Sur demande, elle peut être livrée en tirage papier adressé par courrier postal. Tout autre moyen de transfert ou format doit être expressément convenu entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

## **10. RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la traductrice se limite uniquement au montant de la facture concernée.

En aucun cas, la traductrice ne saurait être tenue responsable des réclamations motivées par des nuances de style.

Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne pouvant, en principe, entraîner de pénalités pour retard. En toute hypothèse, la responsabilité de la traductrice ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison dû notamment à un cas de force majeure ou à un éventuel problème d'acheminement.

## **11. CORRECTIONS ET RELECTURES**

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, la traductrice se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le client.

Lorsque la traduction doit faire l'objet d'une édition, la traductrice doit recevoir l'épreuve d'imprimerie pour relecture.

Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

## **12. MODALITÉS DE PAIEMENT**

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies net, sans escompte et sont payables à 30 (trente) jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change et bancaires donnent lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au client.

La traduction reste la propriété du traducteur jusqu'au paiement complet.

Il convient de préciser, s'agissant des seuls clients professionnels, qu'à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, les commandes en cours sont interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement et le client est redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, appliqué au montant de la facture considérée, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

## **13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Avant de soumettre un document pour traduction à la traductrice, le client doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part du détenteur des droits d'auteur du document.

À défaut, la traductrice ne peut en aucune façon être tenue responsable si tout ou partie des documents confiés par le client venait à violer le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation

applicable. Le cas échéant, le client assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le client reconnaît que la traduction produite par la traductrice constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont codétenus par l'auteur du document original et la traductrice. En conséquence, en cas de prestations à caractère littéraire ou artistique, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son œuvre, la traductrice se réserve le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa prestation, conformément à l'article L.132-11 du Code de la propriété intellectuelle.

#### **14. ANNULATION**

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit à la traductrice, le travail déjà effectué est facturé au client à hauteur de 100 % (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à hauteur de 50 % (cinquante pour cent).

#### **15. RÈGLEMENT AMIABLE - MEDIATION**

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit et avant toute action en justice, à se soumettre à une tentative de conciliation.

Les parties s'engagent à faire leur possible pour que cette conciliation ait toutes les chances d'aboutir. Elles s'engagent à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire.

Si une incompréhension ou un désaccord persiste entre les parties et conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, Isabelle Fels propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.

#### **16. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et doivent être interprétées conformément à celui-ci. À défaut de règlement amiable conformément à l'article 15 ci-dessus, les parties font attribution de compétence exclusive aux tribunaux français pour régler tout litige portant sur la prestation de service et les présentes conditions générales.

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.